LION'S CLUB, OUEST SABLE SOLESMES
GRAND HOTEL - 72300 SOLESMES. Tél : 02.43.95.45.10.

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2017 du LIONS CLUB "INSOLITE EN SARTHE"

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le LIONS CLUB, OUEST SABLE SOLESMES
GRAND HOTEL - 72300 SOLESMES. Tél : 02.43.95.45.10.,
organise un concours photographique, libre et gratuit en partenariat avec :
L'association A2P72 (ASNIERES PASSION PHOTO 72),
13 rue Saint HILAIRE, 72430 ASNIERES SUR VEGRE. Tel 0625944979
Le concours se déroule du 1er mars au 15 juin 2017
L'exposition des photos sélectionnées: du 1er juillet au 31 aout 2017
Le vote du public se fera durant l'exposition: du 1er juillet au 31 aout 2017
La remise des prix se fera à l'issue du vote du public et du dépouillement: le 28 août 2017

ARTICLE 2 - THÈME CONCOURS

"L'INSOLITE EN SARTHE": *Qui provoque l'étonnement, la surprise par son caractère inhabituel, contraire à l'usage, aux règles ou par sa conduite inattendue.*
Synonymes: bizarre, étrange, extraordinaire, voire burlesque.
Une seule photo pourra être déposée par chaque participant. La photo devra avoir été prise en **SARTHE**. *(La preuve de la prise de vue dans le département de la Sarthe sera demandée)*

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes **amateurs** à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les photographes professionnels n'auront pas accès à ce concours. Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.
- Les photographies envoyées devront être libres de droit ;
- Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou de délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas admises à concourir ;
- En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques du LIONS CLUB et de l'A2P72, les pages FACEBOOK (www.facebook.com) sur lesquelles seront partagées les photographies des participants.

Une seule participation par personne est acceptée.

ARTICLE 4 : ENVOI DE L'EPREUVE

La photo devra être envoyée au format numérique « JPEG » en pièce jointe d'un email à : concoursphotolionsclub@gmail.com
La photographie devra être au format JPEG et d'un poids compris entre 2 et 6 Mo,
Le nom du fichier photo devra être sous la forme "nom-prénom.jpg"
Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours-photo-nom-prénom »
Le corps de l'email comprendra :

- La date et le **lieu de la prise de vue**
- Un commentaire de deux lignes maximum
- Le nom et le prénom du participant
- L'âge du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'email du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur quatre critères:

- la qualité technique
- la qualité artistique
- le respect du thème
- le coup de cœur du jury

Le jury sera composé de partenaires et de professionnels de la photographie, de l'édition et du domaine artistique.

- un artiste peintre
- un photographe professionnel
- un littéraire (enseignant, écrivain, journaliste…)
- un professionnel du monde de l'édition
- trois membres d'A2P72 et du LIONS CLUB
- le total fera un nombre impair

Pour le prix du public, le vote se fera à l'office de tourisme du Pays Sabolien.
Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront en aucun cas être contestées, ou faire l'objet d'un recours.

ARTICLE 6 : PRIX

1er prix :
Appareil Photo Réflex | Reflex CANON EOS 1200D + objectif EF-S 18-55 mm f/3,5 - 5,6 III - Capteur CMOS 18 Méga pixels - Processeur DIG...+ 50 mm 1-8
d'une valeur d'environ 350 €

2eme prix
PANASONIC SZ10 noir - CCD 16 Méga pixels Appareil p
Appareil Photo Compact | Compact Wifi - Capteur CCD 1
Couleur principale Noir&Blanc d'une valeur de 150 €

3eme prix: abonnement d'un an à Chasseur d'images

Prix du public : abonnement d'un an à Chasseur d'images
Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 7 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les 40 premières photographies du classement seront imprimées sur papier brillant 20x30, en respectant le cliché original, et mise en cadre 30x40 noir, muni d'un passe-partout noir. Elles seront exposées à:

L' Office de Tourisme du Pays de Sablé,
Rue du Château - 72300 Sablé sur Sarthe Tél : 02 43 95 00 60

Aux heures d'ouverture
Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.
Le samedi : de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30.
Jours fériés : de 10h à 12h. Du 30 juin, jusqu'à la fin de l'été 2017.

Le vote du public se fera à ces périodes, à l'aide de bulletins glissés dans une urne.
Les photos exposées pourront être récupérées, sans cadre ni passe-partout, à la fin de l'exposition par leurs propriétaires sur présentation d'une preuve de son identité. Les photos non réclamées au 1er octobre 2017 resteront acquises au LIONS Club (ou l'A2P72) décider!

ARTICLE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

Les résultats seront transmis par mail aux participants et à la presse locale.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITES

La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnisation ou contrepartie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement aux organisateurs. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.
Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours, l'identité des gagnants, à savoir leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).
Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants.
Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

LIONS CLUB, OUEST SABLE SOLESMES
GRAND HOTEL - 72300 SOLESMES

Article 11 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.
Aucune information ne sera donnée par téléphone.
Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. Les organisateurs se réservent le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 12 - RESERVE

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de
leur volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Leur responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait leur être demandée.
Les organisateurs se réservent la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 13 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code Pénal.